SECTIONS SYNDICALES CFDT
THALES SYSTEMES AEROPORTES

Le 5 juillet 2012

Compte Rendu du CCE du 27 juin 2012

DESIGNATION DU SECRETAIRE DU CCE

Suite à la nouvelle composition du CCE, la CFDT majoritaire dans cette instance a proposé un de ses membres au poste de secrétaire, Alain Riouallon. Celui-ci a été élu.

INFORMATION / CONSULTATION SUR LE PROJET DE REGROUPEMENT DESACTIVITES E-COMMUNICATION, ACHATS ET ADMINISTRATION PAIE AU SEIN DE TGS

En préambule la direction a restitué l'avis des CHSCT des 3 établissements ainsi qu'un rappel des recommandations émises lors de l'expertise CHSCT par le cabinet Syndex.

La direction a ensuite présenté les mesures d'accompagnements du projet d'accord Groupe pour les salariés concernés. Ces mesures étant jugées insuffisantes par les organisations syndicales au niveau Groupe, aucune n'a jugé bon de signer cet accord .
Néanmoins, après avoir détaillé les mesures point par point en comparatif à l'accord Mobilité TSA en vigueur, nous avons obtenu l'engagement de la direction d'appliquer les mesures les plus favorables quelle que soit l'issue de la signature de l'accord Groupe et la diffusion aux salariés concernés qu'un recueil reprenant toutes les questions / réponses. Une présentation sur cette base sera réalisée cette semaine dans les 3 comités d'établissement.
Nous estimons que nous n'avons pas obtenu l'ensemble des réponses à nos questions, certaines étant partielles ou d'autres occultées.

Analyse CFDT
Ce projet a des impacts importants pour les intéressés, toutes les dimensions des conditions de travail sont touchées : contenu et organisation du travail, lieu et espaces de travail, management, transport avec un impact sur l'équilibre vie professionnelle/vie familiale, changement d'entité légale avec changement de contrat de travail. Les CHSCT des 3 sites de TSA ont émis à l'unanimité un avis défavorable lors de leur consultation.
Au-delà du nombre de salariés concernés, ce projet est également plus important qu'il n'y paraît dans la mesure où il impacte :

- la chaîne d'achat et donc tous les acteurs métiers impliqués dans cette chaîne
- tous les salariés dans le cas des gestionnaires de paie

Aujourd'hui les salariés impliqués dans ce projet n'ont reçu que des informations parcellaires. La question du volontariat de transfert vers TGS apparaît comme un leurre dans la mesure où aucune alternative n'est proposée aux salariés en amont de la prise de décision. Il sera difficile pour eux de faire un choix sans savoir de quoi demain sera fait.

Rappelons que les résultats de l'expertise économique réalisée par le cabinet SECAFI sont sans appel : *les regroupements au sein de TGS répondent à une logique autre qu'économique puisque les gains attendus sont faibles. Mais l'expert y voyait aussi une logique de rationalisation d'effectif à terme.*

A l'issue des débats, la direction a procédé à la consultation des élus , la CFDT a voté contre ce projet de transfert vers TGS.

❑ ACCORD D'INTERESSEMENT 2012-2013-2014

Le projet d'accord d'intéressement pour les 3 années à venir a été présenté aux élus CCE.

La CFDT a rappelé dans sa déclaration quelles ont été ses principales revendications lors de la négociation qui a amené à ce projet d'accord :

- Simplification de la formule de calcul de l'intéressement,
- Répartition uniforme du critère lié au salaire,
- Prise en compte en tant que temps de présence pour les congés de récupération dans le cadre de la pénibilité.

Hélas le constat est amer, nous sommes loin de nos revendications. La direction nous propose un accord à l'identique du précédent, à la réserve près du modulateur qualité auquel est ajouté une maîtrise des coûts de non-qualité projet à l'indicateur taux de dépose déjà existant.
En dernier recours, nous avons essayé d'obtenir une limitation des écarts d'attribution par le biais d'un plancher et d'un plafond afin de revenir dans un rapport de 1 à 2. La Direction n'a pas donné suite à cette demande.

Pour autant, les élus CFDT ne souhaitaient pas pénaliser les salariés sur le versement d'un éventuel intéressement pour les exercices 2012 à 2014. Ils ont donc voté pour ce projet d'accord.
A ce jour, seuls la CFDT et Supper ont signé cet accord.

❑ NOTE D'ORIENTATION POUR LE PLAN DE FORMATION 2013

La note d'orientation examinée par les commissions locales formation se décline en 5 axes prioritaires.

- ✓ Préparation à l'export
- ✓ Amélioration de la compétitivité
- ✓ Entreprise apprenante(transfert de compétences, tutorat)
- ✓ Développer et conforter l'expertise
- ✓ Management des hommes et développement personnel

Faute de Commission Centrale Emploi Formation, ce sont les commissions locales qui ont travaillé sur ce projet de note d'orientation pour lequel la **CFDT a proposé de nombreux amendements** qui ont été, pour la plupart, retenus par la direction.
Il reste néanmoins à réactualiser les fiches tendances en tenant compte de l'évolution des familles professionnelles et des prévisions d'activité de TSA et à mettre à jour les passerelles. Pour cela, le CCE devra se doter très rapidement de modalités de fonctionnement permettant de mettre en place les commissions obligatoires, en particulier la CCEF.

Les élus CFDT ont émis un vote favorable sur cette note

Together Info News RH… Info tronquée…

Vous avez reçu le compte rendu du CCE diffusé par la direction.
Vous pourrez noter que celle ci « vous informe » sur le résultat des votes pour les projets d'accord sur l'intéressement, le plan de formation 2013…Mais oublie sciemment de mentionner le résultat concernant le projet de regroupement des activités Achats, Com, Admi. Paie au sein de TGS. Le vote « contre » de l'ensemble des élus sur ce projet explique peut-être cela !!!
Rappelons que Info News est avant tout un outil de Communication…Gardons toujours un œil critique …